



NANTES MÉTROPOLE - COMMUNE DE THOUARÉ SUR LOIRE

ZAC des DEUX RUISSEAUX
CONCERTATION PRÉALABLE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC relatif à la modification du dossier de création de la ZAC

Par délibération du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré sur Loire.

Conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-7 du code de l'urbanisme, une concertation préalable est organisée.

La **délibération est affichée** pendant un mois, du 15 novembre au 16 décembre 2021 inclus, dans les lieux suivants :

- Siège de Nantes Métropole - 2, cours du Champ-de-Mars, à Nantes
- Site internet de Nantes Métropole :
<https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/concertation-projet>
- Mairie de Thouaré sur Loire – 6 Rue de Mauves, à Thouaré sur Loire
- Pôle Erdre et Loire – 222 boulevard Jules Verne, à Nantes

Le **public peut accéder au dossier de présentation du projet et déposer ses observations et avis** à compter du 15 novembre 2021 et pendant toute la durée de la concertation préalable :

- dans un registre au format papier à la mairie de Thouaré sur Loire, *de 9h à 12h15 et de 14h à 17h*
- dans un registre au format papier au pôle Erdre et Loire, *de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*
- dans un registre numérique à l'adresse suivante :
www.concertation-deux-ruisseaux-thouare-sur-loire.fr